



Facturation abusive suite à petits travaux

Par **Dr Trix**, le **08/07/2021** à **01:08**

Bonjour !

Je suis président de CS depuis peu mais membre du CS depuis un peu plus longtemps, d'une copropriété composée de deux bâtiments distincts.

Aujourd'hui, j'ai un problème avec la situation suivante pour laquelle quelques lumières seraient plus que bienvenues !

Nous avons via notre syndic un système de plateforme de création et de gestion de tickets pour remonter les problèmes rencontrés (petits ou gros).

En l'occurrence il y a quelques jours, un copropriétaire (accessoirement membres du CS également) a créé un ticket signalant un groom défectueux sur une porte des parties communes de son bâtiment (F).

L'ordre de service est transmis par le syndic à une société multiservices.

Celle-ci semble être passée car on voit ensuite passer dans les commentaires du ticket, un message du prestataire indiquant qu'il avait repéré un problème identique sur une porte de l'autre bâtiment, qu'il l'avait réparé, et demandait si la facturation devait apparaître sur le même bon ou pas.

A partir de là je suis en désaccord avec le syndic qui ne semble voir aucun problème à cette facturation, alors que moi je vois des travaux qui ont été réalisés sans ordre de service ni devis préalablement présenté et approuvé, et dans un bâtiment différent de celui de l'ordre de service sur lequel il était censé intervenir, auquel cas, pour parler simplement, c'est pour la pomme du prestataire ! Sans compter que personne n'a connaissance de problème de porte dans ce bâtiment, et aucune demande n'a été transmise au syndic. Le comble, c'est que la porte initialement concernée n'a, elle, pas été réparée...

Qu'en pensez vous ? Suis je dans mon droit de refuser la facturation ? Le cas échéant si le syndic s'entête que puis-je faire ?

Dans l'attente de vos retours, je vous souhaite une belle journée !